



VILLE DE CANTELEU
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Marché à Procédure Adaptée

DÉNOMINATION & ADRESSE DE LA COLLECTIVITÉ PASSANT LE MARCHÉ :

Pouvoir adjudicateur : Mairie de CANTELEU – 13 place Jean Jaurès – BP 11 – 76380 CANTELEU
Référént : – mail : e-werthle@ville-canteleu.fr – Tél : 02 32 83 40 18 –
Fax : 02 35 36 56 41

MODE DE PASSATION CHOISI : Marché à procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique

Travaux Fournitures Services

OBJET DU MARCHÉ : Prestation de conseil et d'accompagnement dans le cadre d'une démarche de labellisation Cit'ergie

DESCRIPTION : La commune de Canteleu a décidé de s'engager dans une démarche de labellisation Cit'ergie et vise la labellisation CIT'ERGIE en 4 ans. Pour cela, la collectivité doit se faire accompagner par un conseiller Cit'ergie qui l'aidera à réaliser son état des lieux détaillé, à construire ou renforcer son programme de politique « Climat Air Energie » sur 4 ans, à suivre sa mise en œuvre et, dès lors qu'elle satisfait aux exigences du label, à se présenter à un auditeur externe en vue de demander une distinction Cit'ergie auprès de la Commission nationale du label.

NOMBRE ET DECOMPOSITION DES LOTS : le présent marché est unique, il ne fait l'objet d'une décomposition en aucun lot.

DURÉE DU MARCHÉ : Le présent marché commencera à compter de la notification du marché pour une durée de 4 ans.

VARIANTE : ne sont pas autorisées

OBTENTION DES DOSSIERS : Téléchargement du dossier de consultation sur www.achatpublic.com

DÉLAI DE VALIDITE DES OFFRES : 90 jours

FORME JURIDIQUE EN CAS DE GROUPEMENT D'OPÉRATEURS ÉCONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ :

Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES : Les candidats doivent envoyer leur pli sous forme dématérialisée sur la plate forme www.achatpublic.com. L'offre devra être rédigée en langue française et l'unité monétaire utilisée sera l'euro. La transmission des candidatures et des offres par voie électronique s'effectue dans les conditions définies par l'article L.2132-2 et R. 2132-1 à R. 2132-14 du Code de la Commande Publique 2019.

DOCUMENTS À PRODUIRE QUANT AUX QUALITÉS ET CAPACITÉS DU CANDIDAT : les pièces à produire sont mentionnées à l'article 3-2 du règlement de consultation. En déposant une offre sur www.achatpublic.com, les candidats ont la possibilité de renseigner les aspects administratifs de la candidature sur la base de leur numéro SIRET (formulaire DUME)

RÉCEPTION DES OFFRES : date limite le 24 Juin 2019 avant 12h00

CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES : seront éliminés les candidats dont l'offre aura été remise après la date limite de dépôt des offres, ou jugée inacceptable, irrégulière, inappropriée au regard des dispositions légales et réglementaires ou dont les capacités techniques et financières seront jugées insuffisantes au vu des pièces de candidatures.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

- Montant de l'offre (prix de l'acte d'engagement), 40 %
- Valeur technique de l'offre, 60 %

La valeur technique de l'offre s'appréciera au regard du mémoire technique du candidat qui détaillera les éléments suivants :

- o La mise en adéquation de la note méthodologique face aux besoins de la collectivité, et le respect des exigences du C.C.P. (*noté sur 10 points*)
- o La prise en compte des spécificités du territoire notamment par :
 - l'articulation avec les engagements pris par la commune dans le cadre de l'Accord de Rouen pour le Climat (*noté sur 10 points*)
 - la prise en compte des premières conclusions du pré-diagnostic Cit'ergie (*noté sur 10 points*) ;
- o L'organisation du pilotage et association des acteurs en interne (*noté sur 10 points*)
- o La planification des différentes tâches et calendrier (*noté sur 10 points*)
- o Les techniques d'animation et de communication en interne (*noté sur 10 points*)

La Collectivité se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des soumissionnaires à l'issue de la procédure de consultation.

MODALITÉS DE FINANCEMENT : les paiements s'effectueront par virement administratif selon les règles de la comptabilité publique sous un délai global de 30 jours. Le comptable chargé des paiements est Madame la Trésorière Principale de DEVILLE LES ROUEN. L'ordonnateur est Madame Le Maire de la commune de Canteleu.

ENVOI DE L'AVIS : date d'envoi de l'A.A.P.C. Le 13/05/2019, au GROUPE MONITEUR (www.marchesonline.com), sur le site Internet de la ville (www.ville-canteleu.fr), par voie d'affichage en Mairie.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : Hôtel de Ville, 13 place Jean Jaurès – BP 11 – 76380 CANTELEU – mail : e-werthle@ville-canteleu.fr

INTRODUCTION DES RECOURS : Tribunal Administratif de Rouen – 53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen. Tel. 02.32.08.12.70.

Pour tout renseignement sur les voies de recours : Direction des Affaires Générales, Tél : 02.32.83.40.39 – Fax : 02.35.36.56.41 – courriel : contact@ville-canteleu.fr ou par courrier.